

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration

Rome, 13 - 14 mai 1999

PROJETS SOUMIS À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point 5 de l'ordre du
jour



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.2/99/5-B/3/Rev.1
13 mai 1999
ORIGINAL: ANGLAIS

INTERVENTION PROLONGÉE DE SECOURS ET DE REDRESSEMENT—IRAN 6126.00

Aide alimentaire et appui au rapatriement de réfugiés iraqiens et afghans en Iran

Nombre de bénéficiaires	136 000
Durée du projet	Un an (1er juillet 1999– 30 juin 2000)

Coût (dollars E.-U.)	
Coût total pour le PAM	6 529 561
Coût total des produits alimentaires	4 516 710

RÉSUMÉ

L'Iran est entouré de pays en proie à des conflits intérieurs ou à la guerre et, de ce fait, héberge un grand nombre de réfugiés dont la majorité viennent d'Iraq et d'Afghanistan. L'Iran a commencé à accueillir des réfugiés dès le milieu des années 70, mais un afflux massif de quatre millions de réfugiés a eu lieu au début de la guerre en Afghanistan en 1979, puis à l'époque de la guerre du Golfe Persique en 1991/92. Près de la moitié sont retournés chez eux, mais avec la poursuite de la guerre en Afghanistan et de l'instabilité en Iraq, les rapatriements ont peu de chance d'augmenter. D'après le gouvernement, il reste deux millions de réfugiés, et seuls les plus vulnérables sont hébergés dans des camps, la plupart gagnant leur vie en faisant toutes sortes de petits travaux occasionnels. Depuis 1998, l'économie iranienne est entrée dans une période de récession due à une diminution de 39 pour cent de ses recettes d'exportation. Dans ces conditions, le gouvernement a du mal à aider les réfugiés et souligne que leur situation est temporaire. L'actuelle intervention prolongée de secours du PAM 5950.00 qui doit se terminer le 30 juin 1999, a aidé 84 000 réfugiés dans 28 camps et a fourni des colis à 11 300 réfugiés. Une mission conjointe PAM/HCR, qui a eu lieu en décembre 1998, a conclu que les habitants des camps avaient encore besoin d'aide alimentaire, et que celle-ci devait être étendue aux réfugiés les plus vulnérables hors des camps. Le PAM effectuera une enquête sur la vulnérabilité qui permettra de cibler l'aide sur la base d'indicateurs concernant le sexe, l'emploi et les revenus, la santé et l'état nutritionnel. La nouvelle IPSR est proposée pour un an à compter du 1er juillet 1999 et couvrira 84 000 réfugiés; 10 pour cent sont des écolières et 40 000 sont des réfugiés vulnérables ne vivant pas dans des camps. L'opération couvrira aussi 12 000 rapatriés iraqiens.

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.**

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur régional Région Asie et CEI:	Mme J. Cheng-Hopkins	tel.: 066513-2209
---	----------------------	-------------------

Coordonnateur de programmes:	H. Tongul	tel.: 066513-2041
------------------------------	-----------	-------------------

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 066513-2641).



FOURNITURE DE L'AIDE: CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Analyse de la situation

1. L'Iran est entouré de pays en proie à des conflits intérieurs ou à la guerre civile; partout la région est le théâtre de revendications territoriales et de rivalités ethniques et religieuses, accompagnées de la constitution de forces militaires sans précédent. Dans ces conditions, l'Iran a dû accueillir de très nombreux réfugiés. La majorité viennent d'Iraq et d'Afghanistan, où la situation n'a guère de chance de se stabiliser dans un avenir proche. Les réfugiés et les personnes déplacées sont extrêmement nombreux dans la région, et les perspectives d'amélioration de la sécurité dans l'avenir immédiat sont des plus sombres.
2. L'Iran a commencé à accueillir des réfugiés des pays voisins dès le milieu des années 70. Mais avec le début de la guerre en Afghanistan en 1979, puis la guerre du Golfe Persique en 1991/92, il a hébergé jusqu'à quatre millions de réfugiés. La première grande vague de réfugiés Afghans a totalisé près de 2,9 millions de personnes. Le premier afflux de réfugiés iraqiens s'est produit après la guerre du Golfe Persique de 1991/92: en deux mois, 1,2 million de personnes ont gagné l'Iran. La moitié des réfugiés environ sont rentrés chez eux, mais avec la poursuite de la guerre en Afghanistan et l'instabilité persistant en Iraq, les perspectives de nouveaux rapatriements semblent médiocres. D'après les autorités gouvernementales, plus de deux millions de réfugiés afghans, azéris, tadjiks, iraqiens arabes et kurdes sont encore en Iran.
3. Dans la plupart des cas, les réfugiés ne sont pas enfermés dans des camps, mais vivent et travaillent aux côtés des Iraniens. Seuls les plus vulnérables sont hébergés dans des camps officiels. La grande majorité des réfugiés en Iran sont éparpillés dans les grandes villes et les capitales provinciales de tout le pays et gagnent leur vie en faisant toutes sortes de petits métiers. Les réfugiés afghans ont souvent moins de mal que les autres à s'intégrer à l'économie locale parce qu'ils parlent le Farsi.
4. Si le Gouvernement de la République islamique d'Iran continue d'héberger de très nombreux réfugiés, la récession économique a créé des pressions qui l'ont récemment obligé à demander une aide internationale plus importante pour faire face à la situation. La chute des prix mondiaux du pétrole survenue en 1998 a considérablement diminué les rentrées du pays. Les recettes d'exportation de 1998 ont baissé de 39 pour cent par rapport à l'année précédente, réduisant fortement les revenus du gouvernement et le contraignant à demander un rééchelonnement du remboursement de sa dette extérieure. La crise actuelle a sérieusement limité les dépenses publiques, ce qui a eu des répercussions fâcheuses sur une économie fortement subventionnée et a aggravé les conditions de vie des Iraniens et des réfugiés.
5. Ces difficultés ont sérieusement réduit les moyens de subsistance des réfugiés vivant en dehors des camps officiels qui ont plus de mal qu'avant à trouver du travail même temporaire. Les secteurs de l'industrie, du bâtiment et de l'agriculture où les réfugiés trouvent des emplois de courte durée et sont les premiers à être licenciés connaissent une période de stagnation. Il en est résulté une augmentation des réfugiés vulnérables parmi ceux qui ne vivent pas dans des camps.
6. Les réfugiés des camps officiels sont également touchés: l'aide du gouvernement aux services de santé et d'enseignement, ainsi qu'aux produits non alimentaires a dû être réduite; d'autre part, les réfugiés ont plus de mal à trouver un emploi à proximité du camp,



en particulier des travaux saisonniers sur les terrains agricoles proches. Le gouvernement a noté une augmentation des demandes d'aide dans les camps et en dehors des camps qu'il ne peut satisfaire.

7. Les difficultés croissantes du maintien de l'aide aux réfugiés dans la conjoncture économique actuelle ont récemment amené le gouvernement à faire plusieurs déclarations sur le caractère "temporaire" de la situation de réfugié. Ces déclarations mettent l'accent sur la politique à long terme qui consiste à appuyer le rapatriement des réfugiés dans leur pays d'origine dès que les conditions minimales de sécurité sont réunies. En même temps, il est plus fréquemment fait appel au concours de la communauté internationale, tant pour l'aide aux réfugiés que pour leur rapatriement. Autre indication de cette stratégie, le gouvernement est désormais disposé à appuyer tout processus de paix en Afghanistan qui pourrait déboucher sur le rapatriement des réfugiés.
8. Les réfugiés les plus vulnérables sont de préférence installés dans des camps où ils reçoivent l'aide du PAM et du HCR. Mais du fait de la récession économique, les demandes d'hébergement dans des camps sont en augmentation en raison des fournitures de produits alimentaires et d'autres prestations, de santé notamment.

Aide fournie par le PAM jusqu'à présent

9. Le PAM fournit une aide alimentaire aux réfugiés en Iran depuis 1987, aux réfugiés afghans d'abord, puis en 1988, aux réfugiés iraqiens. Depuis 1987, le PAM a livré dans le cadre d'une série d'opérations d'urgence et d'interventions prolongées de secours plus de 370 000 tonnes de produits. Il a fourni des vivres aux réfugiés les plus vulnérables des camps (y compris de l'huile fournie à titre d'incitation pour promouvoir la scolarisation des filles) et du blé aux rapatriés volontaires. Le programme en cours prévoit 21 000 tonnes de produits alimentaires pour 88 000 réfugiés et une aide pour quelque 30 000 rapatriés. La phase en cours devrait se terminer le 30 juin 1999.
10. Une mission conjointe PAM/HCR s'est rendue en Iran en décembre 1998 pour évaluer les besoins alimentaires des réfugiés. Elle est parvenue aux conclusions suivantes:
 - a) les conditions des réfugiés dans les camps n'ont pas changé fondamentalement; pourtant l'aide alimentaire n'est plus nécessaire pour tous;
 - b) comme le nombre de réfugiés vulnérables en dehors des camps a augmenté du fait de la mauvaise conjoncture économique, il faut fournir une aide alimentaire aux plus démunis d'entre eux;
 - c) la mission recommande donc que l'aide alimentaire soit fournie en fonction de la vulnérabilité et ne soit plus réservée aux seules populations des camps;
 - d) à l'appui de ce qui précède et pour améliorer le ciblage des réfugiés vulnérables, en dehors des camps notamment, la mission propose une enquête socio-économique dont les résultats (attendus pour le second semestre de 1999) fourniraient les données nécessaires au ciblage des éléments les plus vulnérables. Les données réunies porteront sur l'emploi/revenu et la santé/état nutritionnel et seront ventilées par sexe, dans le cas notamment des réfugiés ne vivant pas dans les camps;
 - e) comme il faudra d'abord évaluer la mise en œuvre de cette nouvelle approche, la mission recommande que l'aide alimentaire soit fournie pour une année seulement dans les conditions précisées ci-dessous.
11. La nouvelle IPSR proposée devrait donc commencer le 1er juillet 1999; elle couvrirait les besoins alimentaires des réfugiés des camps (84 000 en décembre 1998)—y compris la



fourniture d'huile à titre d'incitation pour promouvoir la scolarisation des filles—et de 40 000 réfugiés “hors camp” supplémentaires considérés comme vulnérables. En outre l'IPSR couvrira la composante vivres du colis prévu pour environ 12 000 rapatriés iraqiens. Les rapatriés afghans recevront une aide au titre de l'intervention prolongée de secours et de redressement en cours en Afghanistan (IPSR 6064.00).

Bénéficiaires

12. Sur deux millions de réfugiés que compte l'Iran, 94 000 seulement sont installés dans des camps officiels. Le PAM assure actuellement une aide alimentaire à près de 84 000 réfugiés répartis entre 28 camps. Environ 10 000 travaillent et peuvent pourvoir aux besoins de leur famille. Ils ne reçoivent donc pas d'aide alimentaire. On trouvera des précisions au tableau 1 ci-dessous.

TABLEAU 1: RÉPARTITION DES RÉFUGIÉS DANS LES CAMPS OFFICIELS

Kurdes iraqiens		Arabes iraqiens		Afghans	
Nom du camp	Population	Nom du camp	Population	Nom du camp	Population
Soltanieh	484	Abazar	3 014	Ansar	2 223
Ziveh	10 203	Dastgheib	5 101	Dalaki	2 230
Dilzeh	1 103	Beheshti	2 313	Niatak	6 875
Lavin	413	Bani Najar	2 275	Rafsanjan	5 274
Bezileh	1 273	Shahid Beheshti	873	Bardsir	6 756
Sara	653	Motahari	2 459	Saveh	2 826
Varmahang	968	Ashrafi Esfehani	9 790		
Karimabad	572	Ansar	5 009		
Dizli	1 459	Ibrahim Abad	2 826		
Bahram Abad	706				
Sefid Choga	1 570				
Kanagavar	2 285				
Songhor	1 692				
Total Kurdes	23 381	Total Arabes	33 660	Total Afghans	26 184

13. Dans les camps d'Iraqiens, la population de réfugiés est également répartie entre les hommes et les femmes. Dans les camps d'Afghans, les femmes représentent 45 pour cent des réfugiés et les hommes 55 pour cent. Cet écart tient au fait que de nombreux Afghans sont venus en Iran à la recherche de travail, laissant leur famille en Afghanistan. La proportion d'hommes est encore plus élevée dans la population “hors camp”, mais avec la crise économique de nombreux réfugiés sans travail deviennent de plus en plus vulnérables.

14. Le gouvernement a mis au bénéfice d'une aide 40 000 réfugiés supplémentaires vivant en dehors des camps. Il s'agit de familles dépourvues de moyens de subsistance. Certaines ont demandé à être admises dans des camps pour recevoir de la nourriture et bénéficier de services d'appui. Le PAM/HCR vérifie actuellement la situation de ces réfugiés, mais



l'enquête socio-économique mentionnée plus haut aidera à déterminer leur vulnérabilité, ainsi qu'à cibler les femmes vulnérables en dehors des camps.

15. Dans le cadre de la phase actuelle, les rapatriés volontaires en Iraq et en Afghanistan reçoivent 50 kilogrammes de blé (ou 40 kilogrammes de farine de blé) du PAM, une grande pièce de matière plastique et 40 dollars du HCR. Le transport à la frontière est assuré par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Durant la phase actuelle de l'IPS 5950.00 le PAM et le HCR ont aidé environ 11 300 rapatriés (chiffre très inférieur aux 30 000 rapatriements prévus). La nouvelle IPSR envisage le rapatriement de 12 000 Iraquiens, ce qui paraît plus réaliste.
16. Le mécanisme de ciblage actuellement appliqué par le gouvernement est essentiellement basé sur la classification des habitants de camps. Les habitants sans travail fixe permanent, les travailleurs occasionnels et les travailleurs à temps partiel ont droit à une aide alimentaire. L'administration des camps ne délivre pas de carte d'identification ouvrant droit à l'aide alimentaire aux habitants ayant un emploi régulier, durable. Les contrôleurs du PAM et du HCR vérifient périodiquement les listes d'identification. Pour diverses raisons, les administrateurs des camps ont du mal à retirer de leurs listes les réfugiés parvenus à une certaine stabilité financière. La nouvelle IPSR propose donc que le critère de sélection soit la vulnérabilité objective d'un ménage, telle qu'elle est déterminée par le PAM et le HCR. Cela implique nécessairement le ciblage des femmes des ménages vulnérables conformément aux Engagements du PAM en faveur des femmes.
17. Les bénéficiaires en dehors des camps sont choisis sur la base de leur vulnérabilité; tous figurent sur les listes du gouvernement. Cependant, le gouvernement n'enregistre pas de nombreux réfugiés concentrés en dehors des grandes villes, bien que de prime abord on puisse considérer qu'ils ont particulièrement besoin d'aide sous différentes formes. Les bénéficiaires sont généralement proposés par les autorités gouvernementales et approuvés par le PAM et le HCR. En s'appuyant sur les résultats de l'enquête socio-économique évoquée plus haut, le PAM pourra plaider la cause des femmes et exiger, dans la mesure du possible, que les plus vulnérables bénéficient prioritairement de l'aide alimentaire en dehors des camps. On pense que l'enquête sur la vulnérabilité fournira des renseignements sur les besoins des réfugiés vivant en dehors des camps. Etant donné l'absence de structures gouvernementales pouvant administrer l'aide aux concentrations de réfugiés, on envisage l'utilisation (sur une base pilote d'abord) de tickets d'alimentation. Le gouvernement avait jusqu'à une époque récente un système de tickets d'alimentation qu'il a abandonné pour des raisons financières. Il pourrait le rétablir.

Partenariats

18. Dans le cadre du système des Nations Unies le principal partenaire du PAM en Iran est le HCR. Le PAM collabore très étroitement avec le HCR à deux activités: le programme d'alimentation des réfugiés et le programme de rapatriement. En ce qui concerne ce dernier, l'OIM assure le transport. Très peu d'ONG internationales sont présentes en Iran. Cependant, le PAM continuera d'étudier la collaboration qui peut être instaurée avec des ONG nationales comme le Comité Imam Khomeini et la Fondation Imam Bagher, qui de temps à autre aident les réfugiés. La collaboration avec la Société du Croissant-Rouge iranienne sera maintenue puisqu'elle fournit une aide alimentaire à certains camps.
19. Le Bureau pour les affaires concernant les étrangers et les immigrants étrangers qui relève du Ministère de l'intérieur est responsable des réfugiés. Il gère et administre tous les camps de réfugiés et constitue donc la principale contrepartie du PAM et du HCR. Dans le passé, il contrôlait rigoureusement l'accès aux camps, mais depuis quelque temps (surtout



depuis le début de la phase actuelle de l'IPS 5950.00) il s'est montré plus coopératif. On pense donc que la collaboration devrait se développer en ce qui concerne notamment les réfugiés ne vivant pas dans des camps. Au cours de la mission conjointe de décembre 1998, le Bureau a accepté de signer un accord tripartite avec les institutions des Nations Unies afin de donner un caractère officiel au partenariat institué. Un nouveau protocole d'accord sera signé par le PAM et le gouvernement/Bureau pour les affaires concernant les étrangers et les immigrants étrangers, déterminant les responsabilités au titre de la nouvelle IPSR.

20. La coordination et l'établissement des rapports concernant les problèmes des réfugiés, y compris la sécurité alimentaire et le degré de vulnérabilité, sont discutés au Comité de l'aide alimentaire composé du Directeur général adjoint du Bureau pour les affaires concernant les étrangers et les immigrants étrangers, du directeur de pays du PAM et du représentant du HCR. Ce Comité, qui se réunit tous les mois, examine les problèmes opérationnels qui se posent en liaison avec les réfugiés, tels que les chiffres de bénéficiaires et les mécanismes de distribution. Le Consortium international pour les réfugiés en Iran coordonne les activités de différentes ONG locales et facilite la coopération des ONG internationales avec le gouvernement.

PLAN D'EXECUTION

Buts et objectifs

21. Les objectifs de l'aide alimentaire du PAM en Iran sont les suivants:
 - a) faire en sorte que les besoins alimentaires des réfugiés des camps soient satisfaits, en tenant compte du fait que de nombreux camps sont situés dans des régions très reculées;
 - b) fournir des aliments aux réfugiés ne vivant pas dans des camps, sur la base de critères de vulnérabilité;
 - c) par une incitation constituée par la fourniture d'huile, encourager les filles à fréquenter les écoles établies dans les camps par le Gouvernement iranien, ce qui contribue en même temps à soulager le budget des ménages et à améliorer l'apport nutritionnel; et
 - d) appuyer le rapatriement aidé par le HCR en fournissant au départ un sac de 50 kilogrammes de blé permettant aux rapatriés de tenir le coup jusqu'à ce qu'ils trouvent un système d'approvisionnement plus régulier dans leur pays natal.

ACTIVITES

Activités de redressement

22. Les activités de redressement ont jusqu'à présent eu une portée limitée du fait que le gouvernement avait pour politique de souligner la situation "temporaire" des réfugiés en Iran. Cette politique a limité l'appui institutionnel à l'exercice d'activités de redressement et d'activités rémunératrices dans les camps et surtout en dehors. Le gouvernement n'envisage pas d'allouer des terres pour réinstaller les réfugiés. En outre, le Bureau pour les affaires concernant les étrangers et les immigrants étrangers a maintes fois répété que les ressources allouées dans le cadre de systèmes vivres-contre-travail devaient s'ajouter aux



rations mensuelles reçues par les réfugiés. Cela a empêché de substituer les revenus du travail aux rations de secours et de mettre en place des systèmes vivres-contre-travail. Les quelques activités rémunératrices organisées dans les camps ont échoué—une mauvaise analyse du marché a rempli les magasins des camps de kilims et de tapis invendus fabriqués par les réfugiés. Toutes les activités ont été circonscrites au camp, si bien que les savoir-faire des réfugiés ne trouvaient pas de débouchés. Par ailleurs, le gouvernement n'ayant pas restreint les mouvements des réfugiés, nombre d'entre eux ont trouvé des sources de revenus en dehors du camp.

Fourniture de vivres aux camps de réfugiés et aux groupes de réfugiés vulnérables

23. Le programme de fourniture de vivres s'adresse aux familles vulnérables des camps. Celles-ci ont des cartes d'inscription qui leur donnent droit à une aide alimentaire. Les listes de familles vulnérables sont périodiquement vérifiées et mises à jour par le personnel du HCR et du PAM. Les vivres sont distribués une fois par mois sur présentation de la carte. Le but est de centrer les efforts sur les familles considérées comme vulnérables sur la base des critères établis par l'enquête socio-économique.
24. L'enquête socio-économique devrait permettre une identification plus fine des réfugiés vulnérables vivant en dehors des camps qui peuvent prétendre à une aide alimentaire. On explorera la possibilité d'introduire un système de ticket d'alimentation leur permettant de se procurer des produits alimentaires dans des magasins désignés. Les modalités exactes de l'opération n'ont pas encore été arrêtées, mais on pense que les aliments du PAM seront livrés à des magasins désignés au voisinage des réfugiés vulnérables et que les bénéficiaires remettront les tickets d'alimentation contre une ration mensuelle. Le gouvernement a l'expérience des programmes de tickets d'alimentation et les mêmes filières pourront être utilisées. Le PAM envisage de commencer par une opération pilote afin d'évaluer le système de distribution. Il est parfaitement conscient des implications de ce système—les tickets peuvent être utilisés par les hommes pour acheter des articles non alimentaires. C'est pourquoi un mécanisme de contrôle n'autorisant les échanges de produits alimentaires que contre d'autres produits alimentaires sera institué. Le HCR envisage de rationaliser davantage son aide en 1999 en centrant les efforts sur les réfugiés ne vivant pas dans des camps et sur les activités permettant d'accéder à l'autonomie. En 1999 l'aide du HCR aux réfugiés hors camps représentera 56 pour cent du budget total (6,4 millions de dollars environ), alors qu'elle en représentait seulement 38 pour cent en 1998.

Incitation alimentaire à la scolarisation des filles dans les camps de réfugiés

25. C'est en 1997 qu'on a commencé à remettre de l'huile aux écolières des camps. Le but est d'inciter les familles de réfugiés à envoyer leurs filles dans les écoles des camps. La mission de 1998 a noté que 7 277 filles ont bénéficié de l'initiative au cours de l'année scolaire 1997/98 et certains enseignants ont indiqué que le nombre de filles poursuivant des études secondaires avait augmenté. La distribution d'huile est effectuée une fois par mois et représente pour les familles un transfert de revenu intéressant.

Appui au rapatriement

26. Le PAM envisage de maintenir l'aide au rapatriement volontaire en fournissant du blé en collaboration avec le HCR. Comme la plupart des rapatriés vivaient en dehors des camps, leur rapatriement n'a guère d'incidence sur la population des camps dont les chiffres sont



restés assez stables au cours des deux dernières années. La majorité des réfugiés rentrent chez eux spontanément sans recevoir le colis de rapatriement.

27. Dans le contexte de la phase en cours de l'IPS 5950.00 le niveau effectif des rapatriements a été faible en raison notamment de l'insécurité qui sévit dans les deux pays d'origine (Afghanistan et Iraq). Sur quelque 30 000 rapatriés, seulement 11 300 ont reçu le colis de rapatriement. Mis à part quelques cas de grande indigence, les 12 500 réfugiés qui ont été rapatriés en Afghanistan en novembre et décembre 1998 n'ont pas reçu d'aide, parce qu'il s'agissait dans l'immense majorité d'hommes jeunes. Les rapatriés afghans ne recevront pas d'aide alimentaire dans le cadre de cette IPSR mais bénéficieront de l'aide prévue par le programme du PAM en Afghanistan.
28. Les Kurdes irakiens regagnant le nord de l'Iraq seront inscrits, dans le mois suivant leur départ, au système de distribution alimentaire établi en vertu de la Résolution 986 du Conseil de sécurité instituant le système "vivres contre pétrole" qui prévoit des rations alimentaires mensuelles. La ration mensuelle de blé distribuée aux réfugiés rapatriés dans le nord de l'Iraq paraît suffisante jusqu'à leur intégration au système normal. Les 600 tonnes de blé prévues pour les rapatriements dans le cadre de cette IPSR ont donc été calculées sur la base du retour de 12 000 réfugiés irakiens, chiffre plus réaliste compte tenu de la situation actuelle.

Suivi et évaluation

29. Les procédures appliquées à l'établissement des rapports pour la phase en cours ont été jugées satisfaisantes et la mission a noté que, dans la plupart des camps visités, des données détaillées sur les bénéficiaires étaient disponibles. Elles portaient sur les mouvements de la population du camp, les décès/naissances, la répartition par sexe, par âge et par ménage, la scolarisation, etc. Il est apparu néanmoins que ces informations n'étaient pas communiquées aux autorités gouvernementales à Téhéran et par suite, n'étaient pas exploitées par les institutions des Nations Unies pour analyser l'impact à long terme de l'aide dans les camps. Dans le cadre de la nouvelle IPSR, les bureaux de pays du HCR et du PAM établiront avec le concours du Bureau pour les affaires concernant les étrangers et les immigrants étrangers le rapport sur le profil des camps afin d'améliorer l'analyse des données servant aux études d'impact.
30. Le bureau de pays met actuellement au point un nouveau système permettant de suivre l'aide alimentaire aux réfugiés hors camps. L'opération suppose l'accès aux populations de réfugiés dans les camps et en dehors. Récemment le Bureau pour les affaires concernant les étrangers et les immigrants étrangers s'est montré très coopératif et l'on pense qu'il facilitera l'accès aux populations vivant en dehors des camps comme il le fait actuellement pour les réfugiés des camps. Le PAM commencera par vérifier sur place les listes de réfugiés vulnérables remplissant les conditions voulues pour bénéficier de l'aide alimentaire. Au niveau opérationnel, une évaluation rapide lui permettra de suivre l'impact de l'aide alimentaire fournie aux réfugiés ne vivant pas dans des camps. Il procédera au moyen de questionnaires qui serviront aussi à analyser le degré de vulnérabilité des familles de réfugiés, les données ventilées par sexe aidant à analyser les conditions spécifiques des femmes. Le PAM examinera périodiquement les rapports et retirera des listes de bénéficiaires les réfugiés devenus autonomes.



STRATEGIE DE RETRAIT DE L'AIDE

31. Vu l'instabilité de la situation dans deux pays voisins de l'Iran on peut difficilement envisager le retrait prochain de l'aide du PAM aux réfugiés en Iran. La paix reste un vœu pieux en Afghanistan en proie à la guerre et en Iraq divisé. Dans ces conditions des réfugiés de ces deux pays peuvent à tout moment affluer en Iran. Il faudra suivre la situation, estimer le nombre de réfugiés et, le cas échéant, monter une opération d'urgence. En pareil cas, des vivres pourraient initialement être empruntés au Gouvernement iranien, avec l'aide du Bureau pour les affaires concernant les étrangers et les immigrants étrangers.
32. Le PAM pourrait mettre fin à son aide dans le contexte de plusieurs scénarios:
 - Le gouvernement change de position à l'égard de l'intégration des réfugiés. Ce scénario est pour le moment très improbable, le gouvernement n'étant même pas disposé à accepter l'intégration des cas humanitaires urgents.
 - L'économie iranienne se redresse et les revenus tirés du pétrole augmentent à nouveau, ce qui permet au gouvernement de supporter une part croissante de la charge des réfugiés. Cette conjoncture pourrait aussi modifier la position mentionnée ci-dessus.
 - Le retour de la sécurité dans les pays voisins rend possible un rapatriement massif, ce qui permettrait au PAM de mettre progressivement fin à ses activités et de laisser au gouvernement la responsabilité des derniers bénéficiaires.
33. Aucune de ces possibilités ne paraît assez proche pour être prise en compte au niveau de la planification.

EVALUATION DES RISQUES

34. Le principal risque est que la situation économique s'aggrave, ce qui se répercuterait sur les conditions des réfugiés, dont un plus grand nombre aurait besoin d'aide. Les perspectives économiques dépendent de l'évolution des prix du pétrole et de la mise en œuvre de réformes économiques, ainsi que de la possibilité d'obtenir des moyens de financement de l'extérieur.
35. Le risque qu'un conflit majeur éclate dans la région est réel et pourrait entraîner un afflux massif de réfugiés. Les bureaux du PAM dans les pays voisins (Afghanistan, Iraq, Arménie et Azerbaïdjan) pourraient coordonner l'aide aux personnes déplacées en cas de conflit. En outre, l'instabilité dont souffrent toujours les pays voisins de l'Iran risque de miner les efforts de rapatriement.
36. On ne peut compter sur l'appui international, le problème des réfugiés en Iran n'ayant guère retenu l'attention. Les organisations internationales ont reçu une aide financière limitée de la communauté internationale. Le niveau des annonces de contributions confirmées est faible. Dans le cadre de la politique d'ouverture du Président Khatami l'Iran compte sur l'aide de la communauté internationale pour faire face au problème des réfugiés pendant la période difficile que traverse le pays.



BESOINS EN INTRANTS

Aide alimentaire

37. Les besoins totaux en aliments de cette IPSR se montent à 24 199 tonnes. Le tableau 2 ci-dessous présente une répartition des besoins.

**TABLEAU 2: BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES
1ER JUILLET 1999–30 JUIN 2000**

Catégorie	Nombre de bénéficiaires	Blé	Riz	Légumineuses	Huile végétale	Sucre
		(tonnes)				
A. Réfugiés dans les camps	84 00	10 7	3 0	920	613	460
Huile pour les écolières ¹	7 00				290	
B. Réfugiés hors des camps	40 00	5 1	1 4	438	292	219
C. Appui au rapatriement ²	12 00	600				
Total	136 00	16 4	4 4	1 358	1 1	679
Coût total des produits alimentaires (en dollars)		1 8	1 1	312 340	896 2	203 7

¹ Les nombres de bénéficiaires parmi les réfugiés des camps (A ci-dessus) prennent en compte les écolières.

² 50 kilogrammes de blé (ou 40 kilogrammes de farine de blé) pour chaque rapatrié.

38. Comme la mission conjointe n'a pas observé et n'a pas été avisée de carences nutritionnelles, elle a recommandé que les rations alimentaires restent inchangées. Les rations quotidiennes prévues pour les réfugiés vulnérables continueront d'être composées de blé (350 grammes), de riz (100 grammes), de légumineuses (30 grammes) d'huile végétale (20 grammes) et de sucre (15 grammes), ce qui équivaut à 1 900 kilocalories et à 50 grammes de protéines par personne et par jour. La valeur locale de la ration mensuelle du PAM équivaut à 6,54 dollars. Pour économiser sur les coûts de logistique, le PAM envisage de restreindre l'assortiment de produits tout en maintenant la valeur nutritionnelle globale.
39. La ration prévue ne couvre pas la totalité des besoins quotidiens puisque les réfugiés ont différents moyens de se procurer de la nourriture supplémentaire. Les petits travaux temporaires à proximité des camps et toutes sortes d'activités dans les camps (vente de bois de feu ou de pétrole fourni par le gouvernement) fournissent de quoi acheter des produits supplémentaires. Des aides sont aussi assurées par des ONG iraniennes, des sociétés religieuses et les Sociétés du Croissant-Rouge qui fournissent de temps à autres des produits alimentaires et d'autres articles. La mission a noté que les réfugiés des camps se plaignaient de l'irrégularité de la distribution des produits alimentaires plutôt que de l'insuffisance des rations.
40. Le blé fourni aux réfugiés sert à faire du pain. Les coûts de mouture sont à la charge du Bureau pour les affaires concernant les étrangers et les immigrants étrangers; les réfugiés reçoivent soit de la farine, soit du pain fait par les boulangeries des camps. La plupart des



camps ont une boulangerie, et les réfugiés paient un prix symbolique couvrant les coûts de fonctionnement.

41. Les écolières continueront de recevoir 4,6 kilogrammes (un bidon) d'huile pour chaque mois de fréquentation scolaire. Un bidon d'huile représente une valeur d'environ trois dollars. Près de 7 000 filles vont à l'école dans les camps; ce sont donc 290 tonnes supplémentaires d'huile végétale qui seront allouées au titre de ce volet de l'IPSR.
42. Les rapatriés reçoivent une ration unique de 50 kilogrammes de blé (ou de 40 kilogrammes de farine de blé) à la frontière. Tous les rapatriés afghans recevront le blé de l'IPSR exécutée en Afghanistan. Au titre de la présente IPSR, l'allocation de blé pour le rapatriement sera donc réservée aux réfugiés irakiens—estimés à 12 000. Si la situation s'améliore en Iraq et que davantage de réfugiés puissent rentrer, il faudra réviser le budget pour faire face aux besoins accrus en blé (c'est-à-dire dépassant les 600 tonnes prévues). On pourra emprunter au départ sur les stocks du gouvernement pour faire face aux besoins associés à une brutale augmentation des rapatriements.

Dispositions logistiques

43. Au titre de l'IPS en cours, la totalité des transports et des manipulations de produits alimentaires est assurée par le Bureau des affaires concernant les étrangers et les immigrants étrangers et le gouvernement. Mais en raison des difficultés financières du gouvernement, les distributions de produits alimentaires dans les camps de réfugiés sont depuis quelque temps irrégulières. La mission a noté que toute la gamme des produits n'était pas distribuée en même temps, les transports étant assurés en fonction des disponibilités de fonds plutôt que des besoins dans les camps. Elle a donc recommandé que le PAM prenne en charge les coûts de transport et les coûts connexes de tous les produits à l'exception du blé (pour lequel l'Organisation d'état pour les céréales a des moyens appropriés de fourniture et de distribution à l'échelle nationale).
44. L'Iran a un déficit vivrier et les prix sur le marché intérieur ne sont pas assez compétitifs pour que le PAM achète localement les denrées alimentaires. Tous les produits alimentaires du PAM ont été importés à moindre coût. La possibilité d'emprunter du blé à l'Organisation d'état pour les céréales permet au PAM de faire face aux pénuries, surtout en cas d'afflux soudain de réfugiés.
45. Le PAM livrera l'aide alimentaire aux ports de Bandar Imam Khomeini et de Bandar Abbas. Le blé sera livré en vrac au point d'entrée; le dédouanement et le transport au point de destination finale seront assurés par le Bureau pour les affaires concernant les étrangers et les immigrants étrangers, le gouvernement prenant en charge le transport intérieur, l'entreposage et la manutention (TIEM) du blé dans le pays. Le PAM versera une allocation de 26 dollars la tonne pour le TIEM du blé ou de la farine de blé destiné aux colis de rapatriement. Le tarif de ces trois opérations est calculé par le PAM Téhéran après une étude du marché du transport. Dans le cas des autres produits (riz, huile végétale, légumineuses et sucre), le gouvernement sera seulement responsable des opérations de dédouanement. Pour les transports dans le pays, le PAM Téhéran procédera par appel d'offres sur la base du tarif de 26 dollars la tonne mentionné plus haut.
46. Dans le cas des réfugiés vulnérables ne vivant pas dans les camps, les modalités de la distribution et par suite les dispositions logistiques n'ont pas encore été arrêtées. L'intention, qui a reçu l'agrément de principe du gouvernement, est d'établir un système pilote de distribution de tickets d'alimentation qui permettra aux bénéficiaires de se



procurer des produits alimentaires dans des magasins désignés. Le détail des modalités restant à fixer, les coûts ne peuvent encore être calculés.

Dotation en personnel

47. On adjoindra au personnel du bureau de pays du PAM un administrateur de programme et un administrateur auxiliaire chargés de suivre l'aide aux réfugiés vivant hors des camps. Le personnel national devra être initié aux méthodes d'évaluation rapide; le PAM préparera aussi le personnel du Bureau pour les affaires concernant les étrangers et les immigrants étrangers à suivre la distribution de vivres aux bénéficiaires et à établir les rapports appropriés.
48. Le PAM a établi un bureau auxiliaire à Kermanshah dans l'ouest de l'Iran pour suivre les 14 camps concentrés dans les quatre provinces frontalières. Le bureau auxiliaire est installé dans les locaux du HCR à Kermanshah. L'augmentation des coûts de déplacement du personnel national tient au renforcement du suivi de la livraison d'aliments aux populations vivant hors des camps.

Articles non alimentaires

49. Presque tous les articles non alimentaires sont actuellement fournis par le HCR et le gouvernement. Le HCR a mis en place l'infrastructure des camps. Avec son aide le gouvernement assure les services d'éducation, de santé et d'assainissement. Cet appui devrait être maintenu dans le cadre de l'IPSR.

Assistance technique

50. Dans le cadre de la nouvelle approche visant à atteindre les réfugiés vulnérables vivant hors des camps, il faudra étudier l'impact des fournitures de vivres. Ces études s'ajouteront aux enquêtes ponctuelles que le personnel du bureau de pays du PAM conduira périodiquement dans le cadre du suivi continu de l'aide alimentaire. Les résultats de l'enquête socio-économique permettront d'affiner le ciblage.

Dispositif de crise

51. Vu l'instabilité de la région, l'Iran continuera très probablement à héberger de nombreux réfugiés dans la période à venir. La présente IPSR ne prévoit pas de dispositif de crise puisque, en cas d'important afflux de réfugiés, une opération d'urgence distincte serait montée. Cependant, le gouvernement a confirmé qu'en cas de besoins alimentaires urgents, il pourrait dans un premier temps prêter du blé, bien qu'en quantités limitées.

RECOMMANDATION DU DIRECTEUR EXECUTIF

52. Il est recommandé que l'IPSR soit approuvée par le Conseil d'administration dans les limites du budget prévu aux annexes I et II.



ANNEXE I

VENTILATION DES COÛTS DU PROJET

	Quantité (tonnes)	Coût moyen par tonne	Valeur totale (dollars)
COÛTS POUR LE PAM			
A. Coûts opérationnels directs			
Produits ¹			
– Blé	16 441	120	1 972
– Riz	4 526	250	1 131
– Légumineuses	1 358	230	312 340
– Huile végétale	1 195	750	896 250
– Sucre	679	300	203 700
Total produits	24 199		4 516
Transport extérieur	24 199	46,6	1 127
TIEM	8 358	26	217 308
Total partiel, coûts opérationnels directs			5 861
B. Coûts d'appui directs (voir annexe II pour les détails)			235 000
Total partiel, coûts d'appui directs			235 000
Total coûts directs			6 096
C. Coûts d'appui indirects (7,1 pour cent des coûts directs totaux)			432 865
Total partiel, coûts d'appui indirects			432 865
COÛT TOTAL POUR LE PAM			6 529

¹ Il s'agit d'un assortiment alimentaire indicatif utilisé à des fins budgétaires et d'approbation. La gamme précise de produits et les quantités effectives à fournir au projet comme à tous les projets assistés par le PAM peuvent varier au cours du temps en fonction des disponibilités du PAM et du marché intérieur des pays bénéficiaires.



ANNEXE II**BESOINS D'APPUI DIRECTS (dollars)**

Dépenses de personnel	
Personnel international	105 750
Personnel local et temporaire	42 600
Total partiel	148 350
Services d'appui technique	
Examen préalable	5 000
Evaluation	10 000
Total partiel	15 000
Voyages et indemnités journalières de subsistance	
Déplacements intérieurs	12 000
Total partiel	12 000
Dépenses de bureau	
Location des locaux	5 000
Services collectifs	1 000
Communications	3 000
Fournitures de bureau	1 000
Réparation et entretien du matériel	1 000
Total partiel	11 000
Véhicules	
Entretien	3 000
Carburant	3 000
Total partiel	6 000
Matériel	
Véhicules	25 000
Equipement informatique	14 000
Autre matériel (mobilier)	2 000
Total partiel	41 000
Autres	
Dépenses de bureau diverses	1 650
Total partiel	1 650
TOTAL DES COÛTS D'APPUI DIRECTS	235 000

